

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2019**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 4 février 2019, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, M. BARDE, Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes GRASSET, DUPUIS, M. BOSSAN, Mmes SAINT-JEVEINT, PERRET MATHIEU
Excusées :	Mmes SANCHEZ-ROL, MATHIEU
Pouvoirs :	Mme Laurence SANCHEZ-ROL à Mme Marie-Josèphe DUPUIS Mme Sandrine MATHIEU à Mme Edda GRASSET
Secrétaire de séance :	M. Michel MOINE

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :
NEANT



MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :
NEANT



MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :
NEANT



DEVIS SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Décision du 14/01/2019

Signature du devis DEVB-001-2019 avec CROCHET ESPACES VERTS, de 4.355 € HT soit 5.226 € TTC pour l'élagage des arbres (rte de Bussy, RD, RIS, cimetière, école primaire, Bussy).

Décision du 18/01/2019

Signature du devis DEVB-002-2019 avec CURTET DECOR, de 2.080,11 € soit 2.496,13 € TTC pour la fourniture d'une vitre de protection (table salle adjoints).

Décision du 25/01/2019

Signature du devis DEVB-003-2019 avec BM ELECTRICITE, de 4.486,81 € HT soit 5.384,17 € TTC pour le câblage du système de dissuasion du groupe scolaire.

Décision du 04/01/2019

Signature du devis DEVB-004-2019 avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain, de 5.040 € pour l'accompagnement à la sélection d'architectes pour la construction du centre équestre.

Signature du devis DEVB-005-2019 avec PRUNIAUX GUILLER, de 1.980 € pour le relevé topographique et la fourniture de plans pour la construction du centre équestre.

Signature du devis DEVB-006-2019 avec ANTEMYS, de 2.268 € pour la mission d'études géotechniques pour la construction du centre équestre.



DELIBERATION 2019001 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DEDIE A LA MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes, proposé par Haut-Bugey Agglomération (HBA), dédié à la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Il autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et toute modification de marché nécessaire à son exécution.

DELIBERATION 2019002 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES GRILLONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TAP POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la convention de partenariat avec l'association « Les Grillons » dans le cadre des T.A.P. pour l'année 2019, sur la base d'une facturation établie en fi de cycle (ponctué par les vacances scolaires) conformément aux dispositions financières ci-après :

- TAP Maternel : 60 € par séance de ¾ h
- TAP Élémentaire : 385 € par séance de 1h30

M. le Maire est autorisé à signer la convention et tous documents à intervenir et à en poursuivre l'exécution.

DELIBERATION 2019003 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LES GRILLONS – ANNEE 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec l'association « Les Grillons » prévoyant pour l'année 2019 l'octroi d'une subvention d'un montant prévisionnel de 150.000 € qui pourra être ajusté par avenant dès production des éléments comptables, et dont le versement sera effectué en cinq acomptes + 1 solde (en cas d'ajustement).

M. le Maire est autorisé à signer la convention et tous documents à intervenir et à en poursuivre l'exécution.

DELIBERATION 2019004 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES DE M. ERIC GOUILLOUX A CESSIAT A L'EURO SYMBOLIQUE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse de Cessiat des trottoirs ont été réalisés, permettant la circulation en toute sécurité des piétons. Une régularisation cadastrale est nécessaire. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir, auprès de M. Eric GOUILLOUX, à l'Euro symbolique, la parcelle cadastrée section AD N° 260, d'une surface de 5 centiares.

DELIBERATION 2019005 : DELEGATION DE SIGNATURE A M. RAYMOND JOYARD POUR LA CESSIAT A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A CESSIAT PAR ACTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section AD n° 260 d'une surface de 5 centiares, à l'Euro symbolique, auprès de M. Eric GOUILLOUX, par acte administratif. M. le Maire et M. Raymond JOYARD, Conseiller Municipal en charge de la délégation de fonction pour les affaires d'urbanisme sont autorisés à faire toutes les démarches et à signer les actes administratifs relatifs à l'acquisition.

DELIBERATION 2019006 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESIDENCE LES PRAGNERES : AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES RESIDENTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au taux maximum auprès de la CARSAT et auprès de tous autres organismes susceptibles d'aider au financement des travaux d'amélioration de l'habitat pour l'immeuble « les Pragnères ». Il s'agit en effet d'équiper les volets roulants de cet immeuble d'un mécanisme électrique, afin de répondre à un besoin réel exprimé par les habitants.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal est informé du renouvellement du contrat de Mme Léa Roposte au sein des services administratifs, jusqu'au 31 mai 2019 pour le motif d'agent indisponible.

Le Conseil Municipal est informé de la stagiairisation de M. Sébastien BOUTHET, au sein des services techniques.

Le Conseil Municipal décide d'adopter de nouveaux horaires pour l'ouverture du secrétariat de mairie :

**LUNDI, MARDI et VENDREDI : 9h - 12h et 14h – 17h
MERCREDI : 9h – 13h
JEUDI : 9h – 12h et 14h – 18h**

Une mise en place « test » sera appliquée à compter du 1^{er} mars jusqu'aux vacances d'été.

FINANCES

Il est confirmé à l'assemblée, que par Conseil Municipal du 5 juin 1997, il a été décidé de supprimer l'exonération sur la taxe foncière pour la commune d'Izernore.

HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal a pris connaissance des tarifs d'eau et assainissement votés par HBA pour l'année 2019.

ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements de l'Association des Maires de l'Aude après le versement d'une subvention de solidarité d'un montant de 1.500 € en 2018 suite aux inondations.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves concernant les rythmes scolaires à la rentrée de septembre. 67 % des familles interrogées souhaitent un retour aux 4 jours d'école.

Le conseil d'école a entériné cette décision, le Conseil Municipal émet également un avis favorable pour une modification des rythmes scolaires à 4 jours. Le service du DASEN (Directeur Académique de l'Education Nationale) a été interrogé et doit rendre réponse.

PLAN MERCREDI

La mise en place d'une procédure « PLAN MERCREDI » est à l'étude et doit être initiée par la mairie. La mise en place pourra être réalisée par les Grillons par convention.

Les enseignants sont favorables à ce projet.

Il faudra prévoir l'aménagement du PEDT (Projet Educatif Territorial), ainsi que l'élaboration d'une charte qualité qui permettra d'obtenir une subvention de la CAF.

MUSEE

Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 2019 : thème proposé pour l'animation :

Empereur Hadrien,

Proposition de la troupe Augustus Caesar (25 personnes) : 4.800 €

Et de PAX AUGUSTA pour la cérémonie de l'Empereur (10 personnes) : 1.000 €

En sus repas et hébergement

Logement au camping de Matafelon-Granges : 140 € pour une nuitée le chalet de 4 à 6 personnes soit un montant total de 800 € à 1.000 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces animations.

TRAVAUX

TRAVERSE DE CESSIAT : panneaux manquants et/ou mal positionnés, marquage passage piétons, abribus et grenailage des plateaux : A VENIR

AMENAGEMENT DE PERIGNAT : enfouissement des réseaux en cours, réunions le lundi AM 14h ou 15h

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS : réunions le mardi à 14h

En prévision : panneau d'affichage lumineux double face – voir avec les Bâtiments de France pour le positionnement

Borne interactive : positionnement entre les 2 fenêtres à côté de l'entrée

Caméras de contrôle : positionnement au coin de la galerie

Borne d'alimentation électrique : en attente

Mi-juin fin de la 1^{ère} tranche mairie/église

LOGEMENTS & COMMERCES ILOT RECORDON :

Le permis de construire est déposé

Consultation des entreprises en cours

Logements et commerces en location (à ce jour 2 commerces intéressés pizzéria/coiffure et 2 en attente)

Début des travaux : 2^{ème} semestre 2019

CHAUFFAGE EGLISE :

Installation du local chaufferie dans les WC publics actuels

Suppression de la chaufferie à côté de l'église

BALCONS DE L'OIGNIN :

Les travaux de voirie sont terminés

Parcelles : 3 engagements et 1 réponse en attente sur 5 parcelles à la vente

CENTRE EQUESTRE :

Concours d'architectes

Visite prévue le 19 février 2019 d'une écurie active en Savoie (sans box)

QUESTIONS DIVERSES

MOTION DE SOUTIEN A l'AMF : question reportée au prochain conseil municipal, chaque conseiller en prendra connaissance

INFORMATION CHATS ERRANTS : la SPA doit proposer prochainement une convention

TABAC DES COLONNES : information de la liquidation judiciaire au 30.01.2019

BULLETIN MUNICIPAL : information des courriers de remerciements et félicitation pour la qualité du bulletin

LOCAL POUR BRICOLAGE pour l'OPERATION DAKOTA : le chauffage est en cours de mise en service

CAROTTAGES sur la voirie effectués dans la commune : il s'agit de sondages du terrain et de la voirie pour la déviation de la STEP vers la Croix Chalon en 2020 par HBA (porteur du projet)

SACS POUBELLES : plus de distribution possible en dehors des 3 derniers samedi de janvier

EAUX PLUVIALES : en cas de fortes pluies, problèmes d'écoulement de l'eau sur la route pour les maisons non raccordées au réseau pluvial.

